

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

Mardi 4 avril 2017 se tenait à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire d'avril 2017. Sont présents, le maire M. Jean-Denis Cloutier et les conseillers suivants :

Mme Mélanie Martineau M. Simon Couture
Mme Sonya Provost

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

Messieurs Gaby Gendron et Marcel Pépin, conseillers, sont absents.

2017-075 Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, mais en ajoutant après le point 3), le *point 3b) consultation et adoption du règlement no. 433-2017*, avec un varia ouvert.

Adoptée.

2017-076 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes des séances des 7 et 28 mars 2017 soient acceptées.

Adoptée.

2017-077 Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 212 521.69\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2017-04.

Adoptée.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, PROJET DE RÈGLEMENT NO. 433-2017

Dans le cadre de la présentation du projet de règlement ci-haut mentionné et suite à l'avis public fixant une assemblée publique aux fins de consultation le 4 avril 2017;

Monsieur le maire, Jean-Denis Cloutier, a expliqué aux personnes présentes les divers éléments du règlement ci-haut mentionné ainsi que les conséquences de son adoption et suite à cette présentation, le règlement no. 433-2017 est adopté.

2017-078 **ADOPTION RÈGLEMENT No 433-2017**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 243-90;

Attendu que la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT NO 433-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-90 AFIN D'INCLURE LES DISPOSITIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIVES AUX ÉQUIVALENCES DE DENSITÉ», dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur.

Adoptée.

RÈGLEMENT N° 433-2017

RÈGLEMENT NO 433-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-90 AFIN D'INCLURE LES DISPOSITIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIVES AUX ÉQUIVALENCES DE DENSITÉ

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Frontenac a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 243-90 qui est entré en vigueur le 18 octobre 1990;

ATTENDU QUE la réglementation de la municipalité n'a pas encore été mise à jour avec le schéma d'aménagement de la MRC du Granit, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire tout de même inclure certaines dispositions de concordance dans sa réglementation, découlant du schéma d'aménagement de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire inclure les dispositions relatives au remplacement de la densité minimale par lot par l'équivalent en densité;

ATTENDU QUE ces dispositions permettront la mise en place d'ensemble de chalets locatif sur un même terrain;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du **7 mars 2017**;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 243-90 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le chapitre 8 intitulé *Dispositions particulières à certaines constructions ou certains usages* est modifié afin d'ajouter, à la suite, ce qui suit :

8.6 Remplacement de la superficie minimale par lot par l'équivalent en densité pour les résidences de tourisme

Pour un ensemble de résidences de tourisme, lorsqu'autorisé, la superficie minimale par lot peut être remplacée par l'équivalent en densité (superficie globale du lot commun divisée par le nombre d'unités d'hébergement).

Dans les périmètres urbains secondaires desservis par l'égout ou les 2 services de nature publique, la superficie minimale par lot, pour les unités d'hébergement regroupées, peut être remplacée par l'équivalent en densité (superficie globale du lot commun divisée par le nombre d'unités d'hébergement).

En aucun temps, le lotissement parcellaire du terrain commun ne pourra se faire à l'encontre des normes minimales de lotissement.

ARTICLE 3

L'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Résidence de tourisme : une forme d'hébergement tel un chalet ou un camp rustique offert contre rémunération pour héberger des touristes pour des séjours de courte durée, conformément au règlement applicable à la matière (meublée touristique).

ARTICLE 4

La grille des spécifications feuillet 2/3 est modifiée afin d'ajouter la note N14 à la zone REC-4 au niveau de Récréation commerciale, qui se lira comme suit :

N14 : Résidences de tourisme

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Frontenac, ce **4 avril 2017**.

Jean-Denis Cloutier, Maire

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier

Tel qu'indiqué sur l'avis public du 22 mars 2017, le rapport financier 2016 consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2016, ont été déposés et présentés au conseil municipal. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ont répondu aux questions des membres du conseil et des personnes présentes dans la salle;

Suite à cette présentation,

2017-079

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le rapport financier 2016 consolidé et le rapport du vérificateur, pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, préparés par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton soient acceptés tels que présentés au conseil municipal.

Adoptée.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

DÉPHOSPHATATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR MERCIER AJOUT D'UN SYSTÈME DE DOSAGE DE COAGULANT AU SITE DU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL (PROGRAMME TECQ 2014-2018)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT DÉPOSÉ AVEC TAXES
Construction F.J.L. Inc.	102 519.76\$
7609990 Canada Inc. (Entreprises Meca Fuzion)	105 259.61\$
Lafontaine et Fils Inc.	108 844.53\$

2017-080

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur invitation pour la construction de la dalle de béton, les travaux de génie civil, les travaux d'électricité et la mécanique de procédé, devant se trouver dans le futur bâtiment pour abriter un poste de dosage de coagulant et de deux réservoirs au poste de pompage principal du Secteur Mercier (TECQ 2014-2018);

Attendu que 3 soumissions ont été reçues;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Construction F.J.L. Inc. pour la construction de la dalle de béton, les travaux de génie civil, les travaux d'électricité et la mécanique de procédé, devant se trouver dans le futur bâtiment pour abriter un poste de dosage de coagulant et de deux réservoirs au poste de pompage principal du Secteur Mercier (TECQ 2014-2018), pour un montant total de 102 519.76\$ taxes incluses, tel que mentionné dans leur soumission et tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 21 mars 2017;

Que l'acceptation de la soumission est conditionnelle à ce que la municipalité obtienne le certificat d'autorisation des travaux du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques.

Adoptée.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT (EAUX USÉES DU SECTEUR MERCIER)

NOM	MONTANT TOTAL (taxes incluses)
Les Constructions S. Couture Inc.	22 926.01\$
Beltech Construction Inc.	25 616.43\$
Constructions Proteau et Frères Inc.	27 554.54\$

2017-081

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur invitation pour la construction d'un bâtiment pour abriter un poste de dosage de coagulant et de deux réservoirs au poste de pompage principal du Secteur Mercier (TECQ 2014-2018);

Attendu que 3 soumissions ont été reçues;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Les Constructions S. Couture Inc. pour la construction d'un bâtiment pour abriter un poste de dosage de coagulant et de deux réservoirs au poste de pompage principal du Secteur Mercier (TECQ 2014-2018), pour un montant total de 22 926.01\$ taxes incluses, tel que mentionné dans leur soumission;

Que l'acceptation de la soumission est conditionnelle à ce que la municipalité obtienne le certificat d'autorisation des travaux du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques.

Adoptée.

DÉPOT D'UNE PÉTITION

M. Jean-Denis Cloutier, maire, dépose au conseil la pétition reçue concernant l'opposition au tracé projeté de la voie de contournement ferroviaire.

2017-082

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire effectuer des travaux de creusement de fossés et de rechargement sur différentes routes de la municipalité;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande des soumissions séparément pour :

- le transport à l'heure avec camions 10 roues et 12 roues;
- le prix à l'heure pour une pelle hydraulique avec opérateur;

Que les soumissions soient demandées à cinq fournisseurs de la région.

Adoptée.

2017-083

APPUI À CÂBLE AXION POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX PROGRAMMES DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL POUR LE DÉPLOIEMENT DE SERVICES D'INTERNET LARGE BANDE

Attendu que le Gouvernement Fédéral a déposé le programme de subvention « Brancher pour innover » le 15 décembre 2016;

Attendu que le Gouvernement Provincial a déposé le programme de subvention « Québec branché » le 19 décembre 2016;

Attendu que lesdits programmes visent à permettre un financement aux milieux ruraux et éloignés afin d'obtenir des services Internet large bande sur leur territoire;

Attendu que les municipalités du territoire de la MRC du Granit n'ont pas accès sur l'ensemble de leur territoire au service Internet large bande;

Attendu que l'installation d'un service Internet large bande est devenue incontournable comme outil de développement économique;

Attendu que la Câble Axion dépose des demandes auxdits programmes de subvention;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac appui Câble Axion dans le dépôt d'une demande de financement aux programmes de subventions « Brancher pour innover » du Gouvernement Fédéral et « Québec branché » du Gouvernement Provincial visant un déploiement des services Internet large bande sur son territoire;

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à ladite compagnie de câblodistribution et en copie conforme à la MRC du Granit.

Adoptée.

2017-084

Attendu qu'il est nécessaire de faire l'entretien des différentes plates-bandes de la municipalité année après année;

Attendu qu'étant donné la charge de travail des employés de voirie, il est de plus en plus difficile d'effectuer ce travail;

Attendu que nous avons reçu l'offre de services d'Aménagement Paysager Stéphanie Audet pour l'entretien annuel des différentes plates-bandes de la municipalité;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à Aménagement Paysager Stéphanie Audet pour faire l'entretien annuel des plates-bandes de la municipalité, pour un montant de 1 970\$ plus taxes, pour l'année 2017.

Adoptée.

2017-085

Attendu que l'O.M.H. de Frontenac doit présenter et faire approuver son budget par la Municipalité de Frontenac;

Attendu que ledit budget 2017 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte le budget 2017 de l'O.M.H. de Frontenac tel qu'il a été présenté et suite aux recommandations des représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'O.M.H. de Frontenac;

Que la Municipalité de Frontenac s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

Adoptée.

2017-086

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu les états financiers de l'O.M.H. de Frontenac pour l'année terminée le 31 décembre 2016;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Frontenac au 31 décembre 2016, tels que préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton qui ont été présentés au

conseil municipal, et recommandés par les représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'O.M.H. de Frontenac.

Adoptée.

2017-087

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU GRANIT

Attendu que le Gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 83 concernant la restructuration des Offices d'habitation;

Attendu que le regroupement d'Offices d'habitation doit regrouper un minimum de 100 logements;

Attendu que la Société d'Habitation du Québec a demandé à l'Office Municipal d'Habitation de Frontenac de procéder à un regroupement;

Attendu qu'un comité de transition et de concertation sera mis en place dans la MRC du Granit;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit privilégier l'une des deux options de regroupement;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac privilégie la création d'un Office d'Habitation par le biais d'une déclaration de compétence de la MRC du Granit afin que toutes les municipalités participent au financement des OH;

Que la Municipalité de Frontenac se ralliera à la majorité des municipalités si cette option n'est pas retenue;

Que M. Jean-Denis Cloutier, maire, soit nommé représentant de la Municipalité de Frontenac ou en son absence, M. Marcel Pépin, conseiller ou Mme Sonya Provost, conseillère.

Adoptée.

2017-088

Attendu que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie est en campagne de financement pour l'année 2017-2018 et que le coût pour notre municipalité est de 100\$;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de devenir membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2017-2018 et verse sa cotisation prévue au montant de 100\$.

Adoptée.

2017-089

Attendu que l'organisation du Tour de Beauce présente deux compétitions cyclistes passant sur le territoire de la municipalité, la 1^{ière} le 15 juin 2017 et la 2^{ième} le 24 septembre 2017;

Attendu que le Tour de Beauce doit obtenir l'autorisation de la Municipalité de Frontenac pour le droit de passage sur son territoire;

Attendu que ces événements sportifs cadrent bien avec les aspirations touristiques de notre région;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise l'organisation du Tour de Beauce, à circuler sur le territoire de la municipalité le 15 juin et le 24 septembre 2017;

Que la municipalité avise la Direction régionale du ministère des transports, qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de ces activités.

Adoptée.

2017-090

Attendu que la Municipalité de Frontenac a déposé deux demandes dans le cadre du programme d'animation professionnelle pour la promotion de la lecture, soit un spectacle de marionnettes pour les enfants de 4 ans et plus et la présentation d'une conférence de l'auteure Amélie Dubois portant le titre de « *La fois où ... j'ai suivi les flèches jaunes !* »;

Attendu que le coût total prévu pour ces deux animations est d'environ 1 205\$;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac a déposé deux demandes dans le cadre du programme d'animation professionnelle pour la promotion de la lecture, soit un spectacle de marionnettes pour les enfants de 4 ans et plus et la présentation d'une conférence de l'auteure Amélie Dubois portant le titre de « *La fois où ... j'ai suivi les flèches jaunes !* », demandant une subvention de 800\$ et une seconde demande de subvention d'un montant de 100\$ a aussi été demandé au Réseau Biblio-Estrie et que la municipalité s'engage à garantir la différence d'environ 305\$ à même son budget.

Adoptée.

2017-091

Attendu qu'une formation portant sur l'entretien des équipements dans les parcs municipaux par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie sera donnée à Sherbrooke et qu'il serait important d'inscrire l'un de nos employés pour suivre la formation afin de maintenir nos équipements sécuritaires et en bon état;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac inscrive M. Sylvain Lachance à la formation d'une demie journée, portant sur l'entretien des équipements dans les parcs municipaux, donnée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie à Sherbrooke le 28 avril prochain, pour un montant de 50\$.

Adoptée.

2017-092

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire faire paraître une annonce dans le journal pour l'embauche d'une personne pour l'entretien des pelouses, assister les deux employés de voirie en place et exécuter d'autres travaux;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse paraître une annonce durant 2 semaines dans le journal L'Écho de Frontenac pour l'embauche d'une personne pour l'entretien des pelouses, assister les deux employés de voirie en place et exécuter d'autres travaux.

Adoptée.

2017-093

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire déposer une demande de

subvention dans le cadre du Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive;

Attendu que la municipalité désire améliorer les infrastructures de mise à l'eau situées au parc riverain Sachs-Mercier;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention au Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive, afin d'améliorer les infrastructures de mise à l'eau situées au parc riverain Sachs-Mercier, pour assurer une meilleure accessibilité et sécurité des lieux afin de rendre plus accessible l'accès au lac Mégantic pour les pêcheurs et plaisanciers de la municipalité, de la MRC ou toute personne étant de passage dans notre région;

Que M. Jean-Denis Cloutier, maire et/ou M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette subvention.

Adoptée.

2017-094

Attendu que nous avons reçu une demande d'autorisation à circuler sur notre territoire de M. Frédéric Morin et M. Claude Plante, organisateurs du Tour du Silence de Lac-Mégantic, prévu le 17 mai 2017;

Attendu que cette activité a pour but de sensibiliser les automobilistes et les cyclistes au partage de la route et pour rappeler les nombreux décès de cyclistes;

Attendu que les organisateurs mettront tout en place pour assurer un bon encadrement à l'activité : dispositifs de sécurité (Sécurité publique, Sûreté du Québec, Ministère des Transports, signalisation, services de premiers soins, etc... ;

Attendu que le comité organisateur détiendra une police d'assurance d'un million de dollars, pour responsabilité civile;

Attendu que la préparation et la tenue de cette activité constituent un excellent support publicitaire pour la région;

Attendu que cet événement sportif et populaire cadre bien avec les aspirations touristiques de notre région;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise le Tour du Silence de Lac-Mégantic, prévu le 17 mai 2017 à circuler sur le territoire de la municipalité.

Que la municipalité avise le Ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

Adoptée.

2017-095

Attendu que nous avons reçu une offre de la Société de Développement économique du Granit, en partenariat avec M. Claude Grenier, photographe de Numéra, afin de participer à un «shooting» photographique professionnel qui se tiendrait durant l'été en fonction de nos disponibilités;

Attendu que les photos choisies serviraient à la promotion de la municipalité ainsi qu'à la promotion régionale en étant propulsées par les sites internet et réseaux sociaux de Tourisme région de Mégantic et de la Route des Sommets;

Attendu que cette offre serait avantageuse afin de créer une banque de photos pouvant être diffusées sur notre site internet;

Attendu que le coût de cette offre sera en fonction de la demande des Membres du SDE;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac désire participer au «shooting» photographique professionnel, qui se tiendrait durant l'été en fonction de nos disponibilités, selon l'offre de la Société de Développement économique du Granit, en partenariat avec M. Claude Grenier, photographe de Numéra, pour un montant d'environ 350\$ pour 10 à 15 photos, le coût de cette offre pourra être moindre en fonction de la demande des Membres du SDE.

Adoptée.

Période de questions:

Des questions ont été posées sur les points suivants:

- Voie de contournement ferroviaire
- Bande passante internet

Autres sujets:

- Projet Concerto
- Recherche de subventions et partenaires dans le dossier archéologique
- Travaux dans le stationnement de l'hôtel de ville
- Choix de la page de couverture du journal municipal
- Travaux d'électricité au parc riverain Sachs-Mercier
- Puits au parc riverain Sachs-Mercier
- Ajout au devis électrique de l'achat et de l'installation de la barrière électrique au parc riverain
- Prêt de tables à M. Michel Bédard pour son activité de financement
- Frais supplémentaires de l'animatrice pour assistance
- Aucun curriculum vitae n'a été reçu pour le poste de sauveteur
- Dont au Festival de la Relève
- Tournoi de golf des gens d'affaires
- Problématique d'odeurs dans le Secteur Mercier
- Rencontre de travail à prévoir pour discuter du projet de développements résidentiels
- Remise de chandails aux employés
- Devis de la niveleuse
- Achat de 3 affiches « *Attention à nos enfants* » au coût de 15\$ plus taxes chacun
- Panneau pour le club de golf
- Demande de M. Louis-Philippe Pépin afin de passer son fil électrique sur la servitude d'égout
- Formation en mai avec Infotech pour les employés de bureau
- Demande refusée à Tafisa pour une publicité dans un cahier spécial dans l'Écho de Frontenac pour les 25 ans d'existence
- Travaux en régie internet non admissibles au programme PIIRL
- Document de la Mutuelle des Municipalité du Québec concernant une assurance cyber-risques
- Soutien à la Société Canadienne des Postes
- Dossier du tabac
- Documents de la MRC du Granit concernant différents règlements

2017-096

Proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session d'avril 2017 soient levées, 21h45.

Adoptée.

Jean-Denis Cloutier, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Jean-Denis Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 4 avril 2017, et ce, pour la résolution 2017-077, 2017-080, 2017-081, 2017-084, 2017-088, 2017-090, 2017-091, 2017-092 et 2017-095.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier